



TEXTE ADOPTÉ n° 441
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

8 avril 2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'adhésion à la convention des Nations Unies de 1997
sur le droit relatif aux **utilisations des cours d'eau**
internationaux
à des fins autres que la navigation,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : 2009 et 2433.

Article unique

Est autorisée l'adhésion à la convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (ensemble une annexe), adoptée à New York le 21 mai 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 avril 2010.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) Nota : voir le document annexé au projet de loi n° 2009.



ISSN 1240 - 8468